



Interrogation sur démission pour maintien des droits chomages

Par **LULAZ**, le **25/02/2022** à **17:03**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car je suis actuellement CDI depuis juillet 2020 dans un call center. Mon boulot est devenu invivable. Idée suicidaire à force de recevoir des agressions verbales, insomnies et vomissements avec le stress engendrée à force de pression des resultats. J'ai eu deux arrêt anxiété lié à la situation. J'ai voulu discuter d'une ruputure coventionnelle où la discussion était fermée.

Aujourd'hui mon conjoint avec qui j'ai emménagé en octobre 2021 a une possibilité de cdi dans le Nord, en outre nous sommes dans le Pas de Calais pour le moment. Mon entreprise me propose le télétravail comme ce que j'ai actuellement mais à la nouvelle adresse envisagée. Aujourd'hui la situation n'est pas tenable humainement pour moi; je poste ailleurs et ne souhaite pas faire d'abandon de poste en raison des indemnités financières qui me seront exigées.

Nous n'avons pas d'enfants, et ne sommes ni mariés, ni pacsés.

J'aimerais connaître les reccours envisagable pour mettre un terme à ce contrat tant ma détresse devient envahissante.

Par **youris**, le **25/02/2022** à **18:10**

bonjour,

c'est donc votre concubin mais pas votre conjoint, ce qui est important dans votre situation.

dans votre position, la solution logique est la démission qui est une décision unilatérale du salarié.

voir ce lien :

[Les démissions qui donnent droit à l'allocation chômage](#)

salutations

Par **Marck.ESP**, le **25/02/2022 à 18:40**

Bonsoir

Votre démission est considérée comme légitime à partir du moment où votre situation de mariage, de PACS ou de concubinage est antérieure à la rupture du contrat de travail... Les justificatifs à fournir sont les preuves courantes du concubinage, de la mutation du concubin, justificatif de l'ancien et du nouveau domicile.

Dès la fin de votre contrat, inscrivez vous sur le site Pôle emploi avec votre nouvelle adresse et prenez RDV à l'agence de votre nouveau lieu de vie.